

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 11 (1878)

Artikel: Le mouvement théologique en Angleterre : le procès en hérésie
Autor: Astié, J.-F. / Robertson-Smith, W.
Kapitel: Les problèmes théologiques les plus actuels [...]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-379232>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE
MOUVEMENT THÉOLOGIQUE EN ANGLETERRE

LE PROCÈS EN HÉRÉSIE

DE

W. ROBERTSON-SMITH

professeur de théologie de l'église libre d'Ecosse.

Les problèmes théologiques les plus actuels continuent à se poser avec une rapidité surprenante dans les pays de langue anglaise. Nous espérons avant peu pouvoir donner un aperçu de ce mouvement accéléré qui contraste si étrangement avec le calme plat caractérisant à un si haut degré les pays de langue française.

Mais nous ne pouvons tarder plus longtemps de revenir sur le procès en hérésie intenté au professeur Smith. On sait déjà qu'il fut suspendu en mai dernier par l'assemblée générale de l'église libre d'Ecosse et cela à titre de mesure provisionnelle, en attendant que ses accusateurs voulussent bien formuler contre lui une accusation en règle par-devant les autorités compétentes.

L'acte d'accusation a été enfin dressé par le presbytère d'Abertdeen, dont le professeur incriminé est le ressortissant. Nous donnons presque en entier la réponse que vient de publier M. Robertson Smith. Nos lecteurs n'ont pas besoin d'être rendus attentifs à la haute portée de la décision qui va

être prise par l'Assemblée générale de l'église libre d'Ecosse dans sa session de mai prochain. Ce n'est pas uniquement le réveil des études théologiques qui est en jeu ; il y va de l'avenir de la religion pour plusieurs générations dans les pays de langue anglaise. En Ecosse, pas plus qu'en Amérique, on n'a encore connu une époque comme notre XVIII^e siècle français ; la religion est demeurée une puissance respectée. On ne se représente pas sans inquiétude les conséquences que pourrait avoir à l'heure présente surtout une rupture éclatante et officielle entre la piété évangélique et les droits imprescriptibles de la science et de la raison chrétiennes. Heureusement que les droits constitutionnels du professeur Smith sont établis de la manière la plus évidente, il est le défenseur des franches allures de l'orthodoxie saine, vigoureuse et conquérante du XVI^e siècle contre les prétentions surannées de la scolastique protestante, qui malheureusement sont devenues populaires, par suite du manque complet de toute culture théologique. Ajoutons que la réponse du professeur Smith fait preuve d'une maturité, d'une modération exemplaires ; on y chercherait vainement la moindre trace de ces défauts de ton et de forme qu'on relève ordinairement avec tant de complaisance et surtout d'ingratitude, puisqu'ils offrent un commode prétexte pour se dispenser d'aborder les questions de fond.

Voici les trois chefs d'accusation :

1^o La doctrine de l'Ecriture ; 2^o celle de la prophétie ; 3^o la doctrine des anges.

I

Doctrine de l'Ecriture.

L'acte d'accusation relève ici trois points. Un des griefs les plus importants et sur lequel on revient avec insistance porte sur l'inspiration *immédiate*, que Robertson Smith n'admettrait pas. Mais, répond l'accusé, les livres symboliques ne connaissent pas d'inspiration immédiate au sens où mes adversaires l'entendent. Quand ils parlent d'inspiration immédiate, les symboles ont en vue le texte *original* des Ecritures en opposition aux